



## La construction **bois** gagne des parts de marché



**ÉTUDE. Le **bois** est-il enfin en passe de prendre son envol dans le secteur de la construction ? Réponses avec les résultats de l'observatoire national de la construction **bois** 2019.**

Ce n'est toujours pas le grand décollage annoncé depuis des années, mais la construction **bois** semble tout de même gagner des parts de marché en 2018. C'est ce qui ressort du dernier observatoire sur le sujet, réalisé par le Codifab, France **bois** forêt et la cellule économique de Bretagne, publié ce 26 juin 2019 (1). Il en ressort en effet qu'en 2018, le **bois** utilisé comme système constructif représente 4,3% de part de marché en logements collectifs, contre 4% en 2016. Une hausse modeste, mais qui prend davantage de relief si l'on tient compte du nombre de bâtiments concernés : 10.700 contre 8.960 en 2016 (soit une hausse de 19%). Pour ce qui est de la maison individuelle, on passe de 12.435 (individuel et diffus) en 2016 (8,7% de part de marché) à 14.955 en 2018 (9,4% de part de marché). En matière d'extension-surélévation, on passe de 9.930 opérations (27,8% de part de marché) à 10.840 (27,5%). Quant au non-résidentiel, il représente en 2018 3,4 millions de m<sup>2</sup>, avec une part de marché de 16,3% (en légère baisse par rapport à 2016). Globalement, le chiffre d'affaires réalisé en construction **bois** s'élève en 2018 à 1,9 milliard d'euros, en hausse de 13% par rapport à 2016.

### Le marché se développe fortement

La hausse est donc très mesurée, et pose question eu égard au fait que le **bois** jouisse, dans les discours de certains décideurs comme le ministre Julien Denormandie ou la maire de Paris Anne Hidalgo, d'une excellente réputation. Les acteurs de la filière ressentent toutefois une dynamique forte qui pourrait se traduire dans la prochaine livraison de l'étude, dans deux ans. *"Le marché se développe fortement, tire les entreprises de la filière vers le haut"*, nous explique Christian Piquet, dirigeant de la société CPL **bois**. *"Ils sont en mesure d'investir."* Les sociétés de première et deuxième transformations du **bois** (notamment les scieurs) ont ainsi de plus en plus de moyens. Et aujourd'hui, alors même que le marché tend à s'essouffler, *"le **bois** continue de progresser"*, nous assure-t-on. L'avenir du **bois** comme matériau structurel devrait être porté par plusieurs projets emblématiques, à commencer par la construction des infrastructures des JO 2024. *"Tous les bâtiments jusqu'à R+8 seront à 100% en **bois**, et mixeront les matériaux au-dessus"*, nous

explique un porte-parole de la filière. "Le choix définitif sur les équipes qui vont faire les constructions sera effectué en septembre prochain. Les permis de construire seront déposés début 2020, et les immeubles doivent être livrés en 2023."

### La filière **bois** prépare son offre pour Notre-Dame

L'autre point qui pourrait focaliser l'attention sur le **bois** est bien évidemment la reconstruction de la charpente de Notre-Dame. L'hypothèse qu'elle soit réédifiée en **bois** est sur la table, et la filière s'organise pour apporter une réponse des plus séduisantes. "Nous sommes en train de géolocaliser sur le territoire français les chênes nécessaires à la reconstruction de la charpente, de manière à ce que toutes les régions françaises soient représentées dans cet effort national", nous explique-t-on. Le **bois** sera, le cas échéant, "offert par la filière". Les chênes visés sont ceux d'un diamètre de 40-60 centimètres à la base, et 20 à 35 cm au sommet. "Il en faut environ un millier, ce qui représente quelque chose comme 1% des capacités de production françaises."

Notre-Dame : la pose d'une nouvelle charpente **bois** serait l'affaire de "quelques semaines" Pour les professionnels du secteur, la reconstruction de la charpente de la cathédrale ne représente en aucun cas un défi technique significatif. "La pose représente quelques semaines de travail", nous explique-t-on. "Au plus, six mois. Mais nous n'en sommes pas là pour l'instant, les murs ont beaucoup souffert et la priorité est de les renforcer avant de penser au toit."

### L'ossature **bois** reste le système constructif le plus utilisé

En termes de marché à venir, l'observatoire opère également un focus sur l'isolation thermique par l'extérieur (ITE), en fort développement : +39% de chiffre d'affaires en 2018 par rapport à 2016, à 258 millions d'euros. Toutefois, les professionnels du **bois** reconnaissent que les produits d'isolation **bois** ne rencontrent pas forcément le succès escomptés du fait de leurs performances, limitées par rapport à la concurrence (notamment venant du polystyrène ou du polyuréthane). Enfin, une partie du travail de la filière est consacrée aux systèmes constructifs les plus souvent utilisés. L'ossature **bois** arrive largement en tête du classement (84% en maison, 83% en collectif et 75% en tertiaire). La méthode poteaux-poutres concerne 8% des maisons et les panneaux massifs contrecollés ou contrecloqués (incluant le CLT), 5%. Ces mêmes panneaux massifs sont utilisés sur 10% des bâtiments collectifs construits en **bois** (4% en 2016).

### Les entreprises de la construction **bois** en chiffres

2.080 entreprises sont actives sur ce front, d'après l'observatoire national de la construction **bois**. Elles emploient 27.445 salariés.

60% ont moins de 10 salariés, 22% entre 10 et 19 et 18% plus de vingt salariés.

La ventilation régionale peut se lire dans le schéma ci-dessous :



L'activité construction **bois** par région, 2019 © Observatoire de la construction **bois** 2019

La part de **bois** français utilisée dans leurs opérations est évaluée à 50 à 60% par la filière. Elle devrait augmenter à mesure que l'appareil productif se développe et que les maîtres d'ouvrage incluent dans leur cahier des charges l'emploi de **bois** local. (1) Méthodologie : Enquête menée entre janvier et mars 2019 auprès de plus de 1.000 entreprises, rendue représentative.